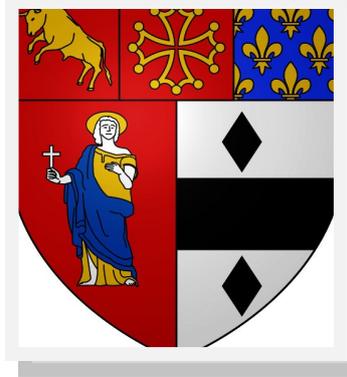


# Mairie de Layrac sur Tarn

Bulletin municipal N° 49



Le Four à pain - Lacs de Valette

**Décembre 2021**

# Edito

Cet édito est l'occasion de partager avec vous ma réflexion sur l'évolution de notre village. Dans un environnement où les rythmes s'accélèrent, il est indispensable d'analyser les évolutions socio-économiques pour projeter la politique villageoise. Il faut fixer le cap, sans quoi le contexte global, décidera par défaut de notre devenir. *Il n'y a pas de bons vents pour celui qui ne sait pas où il va*, dit l'adage maritime. Je le fait mien tout en gardant les pieds sur terre.

Si les dernières décennies étaient rythmées par une forme de reproduction, un *habitus* caractéristique des sociétés rurales dirait Bourdieu, la population Layracoise se diversifie et rajeunit à présent ; c'est une bonne chose. Les familles « agricoles » nombreuses jusqu'alors se dispersent et cette tendance va s'accroître sur la décennie à venir. Le tissu social ancré dans l'entraide paysanne et la dynamique paroissiale s'effrite, peu à peu. Ces évolutions sociologiques ne sont pas sans conséquence sur les attentes, les valeurs et les priorités de nos concitoyens. Nous devons en tenir compte.

Le nord de la Haute-Garonne devient de plus en plus attractif. L'évolution de nos infrastructures (Autoroute A68, contournement de Bessières, Lycée de Fronton, Collèges, Crèches, Ecoles, Fibre...), la densification des services (Zone du Triangle à Bessières, Portes du Tarn à Buzet, Zone d'activités de Pechnaucquié à Villemur et Villematier...) attirent des populations qui, par le passé se concentraient, sur la zone urbaine de la métropole. Ces dernières années, une seule commune du périmètre du PETR (72 communes allant de Cadours à Verfeil) était en décroissance démographique : la nôtre.

La pression démographique et foncière est une tendance durable que nous ne pouvons ignorer au risque de voir notre village évoluer à l'image de certaines communes dites « cités dortoirs » si nous ne l'accompagnons pas. La politique municipale doit anticiper le mouvement pour créer un nouvel équilibre de « vivre ensemble ».

L'équipe municipale est unanime sur sa volonté de préserver une identité villageoise à notre commune. Cependant Layrac est inséré dans un territoire d'influences (Communauté des Communes, PETR, SCOT...) et Layrac doit exister dans ce territoire, pour participer à son développement sans prendre le risque de s'y dissoudre. C'est l'enjeu de la notion d'identité. Elle ne peut se satisfaire des références du passé ni cependant en faire abstraction. L'identité villageoise est une notion difficile à définir, mais doit faire l'objet d'une vigilance permanente.

Alors comment articuler les évolutions législatives, sociologiques, économiques, technologiques... (dont certaines sont contradictoires) et faire progresser ce concept d'identité villageoise. La première étape à mon sens, réside dans le fait de définir le socle des exigences fondamentales. Il pourrait se résumer ainsi : maintenir l'autonomie du village en garantissant

l'autonomie budgétaire par un développement démographique modéré, moderniser les équipements pour s'adapter aux besoins des habitants, construire une organisation du territoire au travers d'une esthétique architecturale et paysagère favorable à l'identité rurale et au cadre de vie, favoriser le lien social, préserver notre environnement, faciliter la mobilité et anticiper les transitions économiques, environnementales et énergétiques.

C'est par les décisions et actions quotidiennes, avec leurs lots de compromis et d'imperfections, que nous souhaitons cheminer vers ces objectifs. Voici la feuille de route que nous nous sommes fixés :

Concernant les équilibres budgétaires, la situation financière de notre commune avec 220 000 € d'excédent de fonctionnement cumulé est saine. Néanmoins, même si les ressources devraient se stabiliser dans un futur proche (c'est ce que laisse comprendre la politique gouvernementale), les dépenses vont mécaniquement progresser avec l'augmentation des effectifs d'enfants scolarisés et la nécessité de modernisation de nos équipements. Il est donc nécessaire de générer de nouvelles recettes pour éviter un déficit de fonctionnement annuel chronique qui serait catastrophique pour notre village. La taxe foncière est notre principale ressource. Si notre objectif reste la stabilité des taux d'imposition, il nous faut agir sur les bases par l'augmentation du nombre de foyers payant l'impôt et veiller au respect des règles d'urbanisme. La croissance démographique est indispensable pour garantir l'autonomie villageoise, nous la souhaitons raisonnée. Le projet de lotissement de la Payrolière, comme la réflexion sur la révision de notre PLU s'inscrivent dans cette logique.

La modernisation de nos équipements est amorcée depuis déjà quelques années. Les trois ralentisseurs réalisés participent à la sécurisation dans l'agglomération, il faut poursuivre en ce sens. La salle des fêtes, déjà revêtue de neuf, sera prochainement mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Nous avons obtenu un avis favorable de la commission préfectorale d'accessibilité et demandé des subventions au département et à la région pour diminuer le reste à charge pour la commune. Dans la même logique que pour la place des Erables en 2020, nous allons engager une réfection de la place du Souvenir. Les projets, toujours à l'étude, s'orientent vers la création d'un parvis devant l'entrée de l'église et le cimetière et la réalisation d'un espace vert pour enjoliver le site. Mais, il faut savoir raison garder, l'aménagement restera sobre, fonctionnel, et compatible avec le budget communal. Le principal chantier à venir est sans aucun doute la mise en œuvre d'un assainissement collectif. Les premières réunions avec le SMEA ont permis de poser les bases de ce projet. Les études doivent être terminées d'ici la fin de la mandature pour des travaux à l'horizon 2027-2028.

Le SMEA ne soutiendra techniquement et financièrement qu'un projet qui respecte des seuils économiques maximum par coût du m<sup>3</sup> assaini et par logement raccordé. Ces ratios économiques nous obligent à dimensionner concomitamment PLU et Assainissement. Le nombre de maisons à raccorder (et/ou donc également à construire) devra s'ajuster aux exigences techniques de l'assainissement pour rester dans les ratios acceptables définis par le SMEA. Evoquons pour terminer ce chapitre sur la modernisation des équipements la probable nécessité d'agrandir l'espace dédié à l'ALAE sur le site de l'école de Mirepoix et des travaux de rénovation et d'entretien à prévoir sur nos deux écoles. Il faut préciser pour les nouveaux arrivants que nous assurons notre compétence enfance au travers d'un syndicat intercommunal (SIGEP) qui regroupe les communes de Bondigoux, Layrac et Mirepoix. Les écoles étant la propriété du SIGEP, c'est le syndicat qui pourvoit aux charges de fonctionnement et d'investissement via la participation financière des trois communes. Une étude menée par le CAUE est également en cours pour valoriser et moderniser le premier étage de la Mairie et l'espace de l'ancienne école.

L'organisation de notre territoire est au cœur des réflexions menées au sein de la commission urbanisme. Nous souhaitons combiner croissance démographique, identité villageoise et création d'un territoire au service des citoyens dans le respect de l'activité agricole. Une nouvelle équation en quelque sorte. Si les règles de densification de l'habitat s'imposent réglementairement, rien ne nous contraint en matière d'orientation architecturale et d'insertion paysagère. Or ces deux notions sont capitales pour générer un cadre de vie agréable. Les notions d'esthétiques, souvent délaissées au profit d'une économie à rentabilité immédiate doivent retrouver une place en matière d'aménagement car elles participeront à la mise en valeur de notre village et au plaisir d'y vivre. Je peux entendre la forte subjectivité associée aux notions d'esthétiques, et les divergences de points de vue qui en découlent. Certes, mais l'absence de réflexion ou d'orientation esthétique participe généralement et objectivement à la dégradation des paysages, alors...

Notre commune a su garder un caractère rural, constitutif de son identité, il faut le protéger. Cela sous-entend la préservation d'une agriculture diversifiée, la préservation de nos espaces naturels.

Les Lacs de Valette, dont le plan de gestion prévu sur cinq ans se structure peu à peu, participent et renforcent cette identité villageoise. Un développement urbain favorisant les transitions énergétiques et écologiques irait dans le même sens,

nous devons intégrer cette dimension dans la révision de notre PLU, dans la continuité du projet photovoltaïque de notre salle des fêtes. Nous avons la chance d'avoir une identité marquée, toutes les communes n'en ont pas. C'est un atout indéniable pour aller vers un village de caractère.

Les dernières décennies ont été marquées par une concentration des flux et des activités professionnelles vers la métropole toulousaine. La saturation des axes routiers, le développement du télétravail, la création de tiers lieux... participent au mouvement inverse. Si le phénomène est encore marginal, il progressera avec la fluidité des mobilités. La fluidité des data autorisée par la fibre permet à des villages peu éloignés de Toulouse, tel que le nôtre, de gagner en attractivité. Il en est de même pour la structuration des transports collectifs. Le projet départemental de développement des aires de covoiturage, la desserte de notre village par la ligne HOP ! depuis le 25 août 2021 accentuent cette tendance. L'augmentation démographique sur notre territoire, élargie aux communes voisines, va de pair avec une augmentation de la circulation automobile. Une réflexion sur l'aménagement de voies douces (piétonnes et cyclables) doit être engagée. Elle sera intégrée lors de l'étude du futur PLU.

J'évoquais dans le début de mon propos *l'habitus* spécifique des sociétés rurales. Il a, à Layrac, imprégné l'esprit du lieu jusqu'à peu, faisant histoires et valeurs communes. Aujourd'hui, l'importance donnée au concept de lien social, illustre paradoxalement le délitement de ce dernier. Nous devons favoriser les échanges dans un contexte sanitaire qui hélas s'y oppose. Le rôle des associations est essentiel pour cela et la municipalité a vocation à les soutenir sans s'y substituer. Nous avons cependant, dans le cadre du CCAS, proposé un dispositif d'accueil des nouveaux arrivants pour présenter le village et faciliter l'intégration de celles et ceux qui ont choisi d'y vivre. Le CCAS, au travers de ses membres, a maintenu un contact avec les personnes âgées et isolées ou souffrantes durant les épisodes contraignants des confinements successifs. Aller vers les autres dans le respect de nos différences n'est ce pas l'action la plus simple pour animer (au sens de donner âme) notre village ?

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et j'ai une pensée particulièrement chaleureuse pour toutes celles et ceux qui ont subi le deuil, la maladie, l'isolement ou les conséquences économiques des crises sanitaires actuelles.

Le Maire

CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement.

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.

PMR : Personne à Mobilité Réduite.

SMEA : Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement.

PLU : Plan Local d'Urbanisme.

ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole.

SIGEP : Syndicat Intercommunal de Gestion des Etablissements Publics.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.

SDEHG : Syndicat Départemental de l'Energie de la Haute Garonne.

# Au fil du conseil municipal

Vous trouverez ci-après les principales décisions votées en conseil municipal, ainsi que le lien pour une lecture complète

<https://www.layracsurtarn.fr/fr/la-mairie/conseil-municipal-2.html>

## 11 février 2021

Le Maire a été désigné par le conseil municipal comme représentant de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), dont le rôle est de voter les charges en lien avec les compétences transférées à la communauté de communes.

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la création d'un Comité Technique (CT) commun avec les communes de Mirepoix, Villemur et la CCVA. Le CT émet des avis sur les questions relatives à la gestion des agents communaux. Le CT commun sera installé en 2022.

Le conseil municipal a voté la demande de subvention au département pour deux projets : les travaux de mise en accessibilité handicapés des sanitaires de la salle des fêtes dont le montant s'élève à 7 621.23 € TTC et l'aménagement du cœur de ville qui s'élève à 6 530.16 € TTC. Nous espérons un taux de subvention à hauteur de 40 %. En complément, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter la Région Occitanie pour l'attribution d'une subvention de 30% supplémentaire pour la mise aux normes PMR de la salle des fêtes.

Suite au rachat d'un défibrillateur, la décision a été prise d'augmenter le tarif de la caution de la location de la salle polyvalente, elle est fixée à 1 500.00 €.

Le conseil municipal a acté l'extension de l'éclairage public, chemin de la Mongiscarde et route de Toulouse pour un montant de 2067 € TTC. Le reste à charge pour la commune est de 523 € TTC après déduction des subventions attribuées par le Syndicat Départemental de l'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG).

## 25 mars 2021

Approbation par le conseil municipal du compte administratif et du compte de gestion 2020 du trésorier, tels que présentés ci-après :

Intitulés	Montants
Dépenses de fonctionnement	219 235.72 €
Recettes de fonctionnement	260 957.99 €
Solde de fonctionnement	41 722.27 €
Rappel solde fonctionnement reporté	220 683.11 €
Total excédent de fonctionnement	262 405.38 €
Dépenses d'investissement	14 670.64 €
Recettes d'investissement	21 141.08 €
Excédent d'investissement	6 470.44 €
Rappel solde investissement reporté	37 225.52 €
Total excédent d'investissement	43 695.96 €

## 15 avril 2021

Le conseil municipal a voté l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 de 262 405.38 € comme suit, report en fonctionnement : 222 777.12 € et affectation en réserve d'investissement : 39 628.26 €, puis a approuvé le budget primitif 2021.

Les taux des taxes d'imposition sur le foncier ont été maintenus à l'unanimité au même niveau que 2020.

Le conseil municipal a refusé le transfert de la compétence PLU à la communauté des communes de Val Aigo. La décision a été motivée par la volonté de rester autonome pour la gestion de notre territoire.

Après délibération, la régie de recettes actuelle a été remplacée

par une régie mixte permettant de faire de petits achats par carte bancaire avec un plafond maximum de 700 €.

## 8 juillet 2021

Le conseil municipal s'est prononcé contre la signature d'un avenant à la promesse de vente des parcelles communales intégrées dans le périmètre du futur lotissement de la Payrolière. Cette décision étant motivée par un écart significatif entre les prestations négociées en amont du projet et le permis d'aménager. Le Maire n'a pas voulu participer aux discussions, a refusé le vote et a quitté physiquement la séance. Après débat, le conseil municipal a demandé la poursuite des négociations avec le lotisseur et le report de la signature de l'avenant dans l'attente d'un accord.

## 30 septembre 2021

Le conseil municipal a décidé d'engager la commune dans un groupement de commande, auprès du Centre de Gestion (CDG31) pour participer à la mise en concurrence relative au contrat groupe de prévoyance (maladie, incapacité, invalidité des employés communaux). Nous espérons ainsi obtenir de meilleurs taux et garanties.

Après délibération le Maire est autorisé à demander une subvention de 50% auprès du Conseil Départemental pour la restauration du registre d'état civil de 1793.

Les travaux de mise aux normes PMR, initialement prévu pour les sanitaires, ont été élargis à l'ensemble du bâtiment. Des aménagements supplémentaires permettant de répondre aux critères globaux d'accessibilité s'élèvent à 9 796.26 € TTC, le Maire a été autorisé à demander une subvention auprès de la Région Occitanie.

La législation impose l'exonération des taxes sur le foncier bâti destiné à l'habitation les deux premières années après l'achèvement des travaux. Toutefois, le législateur autorise les communes à limiter cette exonération entre 40 et 90 %. Le conseil municipal s'est prononcé pour un taux d'exonération de 40%. Jusqu'alors et depuis 2004, il n'y avait plus d'exonération à Layrac.

Le conseil municipal approuve l'adhésion au groupement de commande pour les vêtements de travail et équipements de l'agent communal proposé par Val'Aigo.

Les tarifs de location de la salle polyvalente ont été révisés dans un but d'équité et sont disponibles en Mairie.

L'autorisation est donnée au Maire de signer le bail emphytéotique avec la société Teanoc-Bolfa pour l'exploitation de la centrale photovoltaïque implantée sur la salle des fêtes. La mise en service est prévue pour 2022.

## 18 Novembre 2021

La société SATC a proposé un projet d'aménagement conforme aux engagements initiaux, et conforme aux demandes actées en conseil municipal le 8 juillet 2021. Le conseil municipal a voté et pris la décision de demander au Maire de signer la promesse de vente du terrain communal à la société SATC. Le Maire n'a pas voulu participer aux discussions, a refusé le vote et a quitté physiquement la séance.

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) mis à jour, a été présenté. Chaque membre du conseil municipal a reçu ses fiches de consignes, attribuées en fonction des risques pour lesquels il devra intervenir. Chacun a pris connaissance des fonctions à tenir et des actions à mener en cas de crise. Le PCS et les fiches de consignes sont aussi disponibles en Mairie. Il sera prochainement consultable en PDF sur le site de la mairie.

La séance s'est terminée par le vote reconduisant la Taxe d'Aménagement au taux de 5% et sans limite de validité dans le temps contrairement à la délibération précédente qui l'instaurait jusqu'en 2021.

# Au fil des conseils communautaires

Vous trouverez ci-après les principales décisions votées en conseil communautaire, ainsi que le lien pour une lecture complète

<https://valaigo.com/ma-communaute-de-communes/conseils-communautaires/>

17 décembre 2020

## Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Elle a pour but d'intégrer différents acteurs concernés, pour la mise en oeuvre des actions du PLPDMA et de formuler des avis et propositions à l'exécutif. Constitution de la commission : président de la Commission : Thierry ASTRUC, membres de la Commission : ANTONY Maxime, BLANCHARD ESSNER Sonia, JOVIADO Gilles, LAVAL Carole, REGIS Daniel, ROUX Didier, SABATIER Robert, SAUNIER Karine, 1 représentant de l'Ademe, 1 représentant de Decoset, Marie-Hélène PEREZ, 2 représentants d'associations représentatives : Humus et Associés et Emmaüs 82.

## Voie Verte - Acquisition de parcelles du Conseil Départemental.

Dans le cadre de la réalisation de la Voie Verte, des parcelles appartenant au domaine privé du Conseil Départemental de Haute Garonne seront achetées par la CCVA à l'euro symbolique.

## Permis de louer

Afin de renforcer la lutte contre l'habitat indigne et la dégradation de l'immobilier, le Conseil Communautaire instaure le dispositif « Permis de Louer ». Le Propriétaire d'un logement doit effectuer une demande pour toute première location ou à chaque changement de locataire au-delà de 2 ans. Aucun bail ne peut être signé tant que la commune ne l'a pas autorisé. Cette disposition a été votée pour une partie du centre ancien de Villemur.

CCVA : Communauté de Communes Val Aigo

28 janvier 2021

## Création d'un syndicat mixte pour la remise en navigabilité du Tarn et approbation des statuts.

Il est composé du département de la Haute-Garonne et de la CCVA. Le syndicat a pour objet la réalisation d'études et de travaux pour la remise en navigabilité du Tarn et sa valorisation touristique sur le périmètre haut-garonnais. L'entretien des ouvrages pour le maintien des conditions de sécurité de la navigation, l'aménagement d'ouvrages de type port, halte d'eau et cale d'eau, la réhabilitation d'écluses et leur entretien, la promotion du projet d'une remise en navigabilité du Tarn de Montauban à Albi sont ses principales prérogatives. La contribution des collectivités membres aux dépenses d'investissement et de fonctionnement du syndicat est répartie à 80 % pour le département de la Haute-Garonne et 20 % à la charge de Val'Aigo.

11 mars 2021

## Mise en place d'une collecte de déchets verts

Suite à la signature du marché public pour la collecte des ordures ménagères, la collecte des déchets verts ne devait pas être renouvelée car cela concernait 4% de la population du territoire et avait un impact financier important. La mise en place d'une prestation permet de compenser la perte du service par collecte de déchets verts en porte à porte sous forme d'abonnement ou de façon occasionnelle. Les personnes s'inscrivent pour profiter de 6 collectes Déchets Verts à 250 € l'abonnement. Sans abonnement, la collecte sera facturée 50 € l'unité.

15 avril 2021

## Compte administratif :

Dépenses de fonctionnement : 10 908 954 €

Recettes de fonctionnement : 11 077 570 €

Excédent de fonctionnement : 168 615 €

Dépenses d'investissement : 2 182 618 €

Recettes d'investissement : 1 977 464 €

Déficit d'investissement : 205 153 €

## Fiscalité - Taux d'imposition 2021

Vote pour le maintien des taux de fiscalité :

Taxe Foncier Bâti : 5.64 %

Taxe Foncier Non Bâti : 27.56 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 31.05 %

## Taux Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021

Le taux a été fixé à 14,40% soit une diminution de 0,5 point par rapport à 2020 (14,90 %)

## Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI)

C'est une compétence obligatoire qui est attribuée aux communes pour la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. La compétence GEMAPI englobe les quatre missions suivantes: aménagement d'un bassin hydrographique, entretien et aménagement d'un cours d'eau, défense contre les inondations, protection et restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Les missions GEMAPI concernent tant des études de faisabilité en vue de travaux que l'exécution des travaux eux-mêmes. Le financement est assuré par le budget général ou par une taxe « GEMAPI ». Les personnes physiques ou morales seront imposées au travers des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Le Conseil Communautaire a fixé la collecte de la Taxe GEMAPI à hauteur de 80 000 euros pour l'année 2022.

29 juin 2021

## Convention SMEA - ASSAINISSEMENT

Des conventions de contribution technique et financière sont signées entre le SMEA et la CCVA pour engager des études sur l'assainissement collectif sur les communes suivantes : Buzet, Layrac et Villematier;

## Portes du Tarn: garantie d'emprunt

Le SMIX (Syndicat mixte des Portes du Tarn) va lever un emprunt de 8,5 M€ pour financer des aménagements et infrastructures. Les collectivités (CD 81, CD 31, CCTA et CCVA) vont devoir apporter une garantie d'emprunt à hauteur de leur participation au fonctionnement du SMIX. Pour la CCVA cela représente 969 000 euros.

## Comité Technique Commun

La CCVA vote favorablement pour la création d'un comité technique commun entre la Communauté de Communes, Bessières, Layrac, Mirepoix et Villemur. Le comité technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, les questions relatives aux effectifs et aux emplois.

7 octobre 2021

## Environnement - Conventions des lacs de Valette

La CCVA valide la signature des conventions de partenariat entre la Communauté de Communes Val'Aigo, le Campus Occitanie UNICEM et le Groupe CEMEX pour la réalisation d'un parking sur le site des Lacs de Valette, avec Enedis pour entériner les modalités d'élagage sous les lignes au sein de l'ENS, avec Nature En Occitanie pour le suivi du plan de gestion de l'ENS Lacs de Valette, avec la Fédération Départementale des Associations Agréées de la Haute-Garonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la gestion de la pêche, des milieux aquatiques et halieutiques sur les Lacs de Valette.

## Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la CCVA

Le PLPDMA consiste en la mise en oeuvre d'un ensemble d'actions visant à atteindre les objectifs définis pour la réduction des déchets. Le PLPDMA de la CCVA est constitué de 12 actions axées autour de 4 thématiques, la réduction et la valorisation des bio déchets et des déchets verts, la promotion du réemploi, de la répartition et de la réutilisation, la sensibilisation et l'accompagnement aux changements de comportements en faveur de la prévention des déchets et le développement de l'éco-exemplarité de la CCVA. Le PLPDMA permet se d'engager des actions rendues nécessaires par la loi AGECE (Loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire) de 2020.

# Actualités Layracoises

## Monument aux morts et Commémorations



Cette année encore, à cause de la crise sanitaire, les commémorations se sont déroulées en comité restreint mais nous avons rendu hommage aux dates prévues aux « enfants de Layrac » qui ont donné leur vie pour la France. La mémoire de nos anciens est donc respectée malgré les circonstances contraignantes. Notons que leurs noms s'effaçant avec le temps, le monument aux morts a été nettoyé et repeint par Juliette Baron, peintre décoratrice spécialisée, entre autre, dans la rénovation de monuments historiques.



## Ballade thermographique

Le PETR propose gratuitement une « ballade thermographique » pendant l'hiver afin de détecter les fuites et les déperditions énergétiques. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie avant le 10 janvier 2022.

La **caméra thermique** sert à mesurer les températures des différentes parois de la maison. D'une façon plus précise, elle a été conçue pour enregistrer les ondes de chaleur émises par les surfaces et les afficher en images. Elle permet de **visualiser les ponts thermiques** et de détecter les isolants manquants ou en mauvais état, les problèmes d'infiltrations d'air ainsi que les traces d'humidité au niveau des murs et du toit.



## Mise aux normes PMR de la salle polyvalente

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap. Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

L'équipe municipale a travaillé sur la mise aux normes PMR pour la salle polyvalente : la réfection des sanitaires, l'adaptation de l'éclairage extérieur et la création d'un parking handicapé proche de l'entrée de la salle.

Notre dossier a reçu un avis favorable de la part de la commission préfectorale d'accessibilité en Août. Les subventions accordées par le département et la région permettront de débiter les travaux courant 2022.

## Place des Erables

Comme nous l'avons annoncé dans la gazette précédente, l'équipe municipale se mobilise pour rendre la place des Erables plus attractive. Notre projet est de permettre aux familles et enfants du village de se retrouver dans un endroit convivial, et aux personnes qui passent par notre commune d'y faire un arrêt agréable. Nous avons donc prévu pour commencer cet aménagement, de partager la place en trois parties : la première près de la route est agrémentée de bacs à fleurs pour rendre la traversée du village agréable, la deuxième permet aux riverains et aux citoyens de se garer, et sur la troisième partie, loin de la route, une table de pique-nique, un garage à vélo, une table de ping-pong, une poubelle sont installés. Nous avons également ajouté un banc pour le boulo-drome.

Nous avons reçu au mois de juillet l'accord pour les subventions demandées, nous remercions à ce propos les conseillers départementaux de l'ancienne mandature, Mr Raysseguier et Mme Cabessut pour leur soutien auprès du Conseil Départemental. Nous avons alors lancé les commandes de matériel et commencé leur mise en place fin novembre.

Nous espérons vous voir nombreux investir les lieux. Malheureusement nous déplorons la présence de déjections canines sur les trottoirs de cette place. Nous faisons appel à votre citoyenneté pour que cet endroit soit agréable. N'oubliez pas qu'un agent communal doit nettoyer ce que vous laissez derrière vous, merci de le respecter.

Place des Erables



Boulo-drome



## Ligne HOP !

En septembre 2020 nous avons saisi le Conseil Départemental pour demander à ce que la ligne HOP ! qui dessert Mirepoix, passe par Layrac. En l'absence de réponse, nous avons provoqué le 19 avril 2021, en partenariat avec Mme la maire de Mirepoix et Jean Luc Raysseguier Conseiller Départemental de l'époque, une rencontre avec les services voiries du département. Nous avons reformulé notre demande auprès du Président Georges Méric par un courrier co-signé des Conseillers Départementaux d'alors. Nous sommes satisfaits de voir que le Conseil Départemental a pris en compte notre demande. Depuis le 25 août, la ligne HOP ! 304 dessert Layrac avec 12 aller-retours quotidiens vers la ligne de métro de Balma-Gramont. Vous trouverez la grille des horaires sur le site de la mairie. C'est un réseau de transport en commun complet (bus + métro), efficace et rapide (45 minutes pour rejoindre le métro) et qui est à votre disposition.

## Chaussée de l'Escalère

Une entreprise a été retenue par les services de l'état pour valoriser grâce à l'hydroélectricité la chaussée de l'Escalère. Si ce projet soutenu par la Communauté des Communes n'est pas sur notre territoire, il devrait cependant le mettre en valeur. En effet une discussion entre cette entreprise et la Communauté des Communes porte sur la remise en fonction de l'écluse et la création d'une passe à poisson, pour conforter le projet de remise en navigabilité du Tarn. La centrale hydroélectrique devrait entrer en fonction d'ici la fin de la mandature.

## Aménagement et entretien des voiries

Nous avons la chance à Layrac de disposer de voiries communales relativement en état. Nous assurons cependant un entretien régulier et annuel pour éviter des dégradations importantes et coûteuses dans le futur. Tous les ans nous définissons des tranches de travaux. En 2021 ce fut des reprises de revêtement chemin de la Fage pour un montant de 5 200 € et la réfection totale du chemin de Rouzet pour un montant de 20 215 € par application d'une bicouche de bitume et de gravier. Nous avons également engagé le recalibrage des fossés du chemin des Lacs et d'une partie du chemin de la Mongiscarde. L'enveloppe foncière qui nous est allouée par le Conseil Départemental et la Communauté des Communes nous a permis de réaliser ces travaux sans ponction sur le budget communal.

## Mois de juin et météo capricieuse

Le mois de juin a été marqué par deux épisodes météo violents. La tempête du 17 juin qui a mis à terre de nombreux arbres dans un périmètre élargi, suivi de l'orage du 22 juin qui a frappé essentiellement notre commune. Les 70 mm tombés en quelques minutes ont bien failli provoquer une inondation dans le centre bourg. Le niveau du Crève Cor était tel, que l'eau commençait à refouler par le pluvial. Heureusement le pire a été évité. Cependant la violence des précipitations a provoqué des coulées de boue de parcelles agricoles vers les voiries, les fossés et ruisseaux ainsi que chez les particuliers.



Ces phénomènes étant amenés à se reproduire avec les modifications climatiques, il est indispensable de prévenir ce risque par des adaptations de pratiques agricoles diminuant l'érosion, par le positionnement de bandes enherbées ou de haies en situations particulièrement sensibles. Ces dégâts ont un coût non négligeable pour la commune, le devis pour la remise en état du Crève Cor en amont du village se chiffre à plus de 6 000 €. Nous avons demandé le classement du village en catastrophe naturelle en espérant une prise en charge par les assurances. A ce jour nous attendons la réponse de la préfecture.

## Enfouissement des lignes électriques

Un programme d'enfouissement des lignes électriques est prévu pour 2022. Il va concerner les lignes hautes tensions qui passent aux lieux dits des Amats, des Fontes, de Panissal, du Boulaquet et des Couloms. La ligne basse tension du chemin des lacs qui alimente le chemin des Lacs et Rouzet devrait également être enfouie à l'occasion d'un renforcement de réseau.

## Sécurité du village

Plusieurs aménagements ont été réalisés pour sécuriser notre commune, un 3ème ralentisseur a été placé route de la Mongiscarde nécessitant de reculer les panneaux d'entrée de village. Suite aux remarques des riverains, la vitesse a été limitée à 50 km/h au hameau des « Couloms ».

## Travaux de réfection de l'église

Les évacuations d'eaux pluviales de l'église coté sud étaient en très mauvais état et sous dimensionnées il a été nécessaire de les réparer pour que les eaux de pluie s'évacuent hors du périmètre du cimetière et éviter ainsi un affaissement de terrain. Le montant des travaux s'est élevé à 1 800 € TTC. Suite au contrôle de l'installation de gaz de l'église par l'organisme Socotec, nous avons dû effectuer des travaux de mises aux normes : remplacement de l'électrovanne défectueuse ; mise en place d'un détecteur de monoxyde de carbone avec déclenchement d'alarme (en cas de dysfonctionnement ou d'incendie) ; installation d'une coupure générale de gaz type « coup de poing » située à l'extérieur entre la citerne de gaz et l'installation. Ces travaux ont été réalisés par la société Jézequel pour un montant de 2 040 € TTC.

## La fibre

Comme nous vous l'avions annoncé dans le flyer de juin, la fibre est arrivée à Layrac, nous espérons que ce soit une avancée pour le télétravail et pour tous les usagers d'internet. Vous pouvez tester votre éligibilité sur le site « fibre31 ». Contactez votre opérateur pour demander votre raccordement, qui nous le rappelons, est gratuit. Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site <https://hautegaronnenumérique.fr/>

## La rentrée scolaire 2021-2022

210 élèves ont effectué leur rentrée le 2 septembre, 70 en maternelle à Bondigoux dont 7 sont des enfants Layracois et 140 à l'élémentaire à Mirepoix-sur-Tarn dont 17 sont des enfants Layracois, ils ont été accueilli par Mme Odile Sarramonne, la directrice et deux enseignantes Mme Jessica Rouger et Mme Caroline Forel pour la maternelle et par Mme Fabienne Galino Boisset, la directrice et sept enseignants Mme Céline Bigot, Mme Laura Lagier, M. Steve Gilbert, Mme Gaëlle Toussan, Mme Florence Escande, M. Alain Uruty et M. Thomas Miquel pour l'élémentaire.

Créé en 1996 le SIGEP gère et développe les structures d'accueil scolaire pour les trois communes de Bondigoux, Layrac et Mirepoix-sur-Tarn. Le Sigep est propriétaire des établissements scolaires de Mirepoix et de Bondigoux depuis 2017.

Le partenaire du SIGEP, la Fédération Léo Lagrange, assure la mise en œuvre et le développement d'activités culturelles, socio-éducatives, de loisirs et d'accueil en faveur des enfants.

Nous leur souhaitons une belle année.

## Lacs de Valette, restauration du four à pain

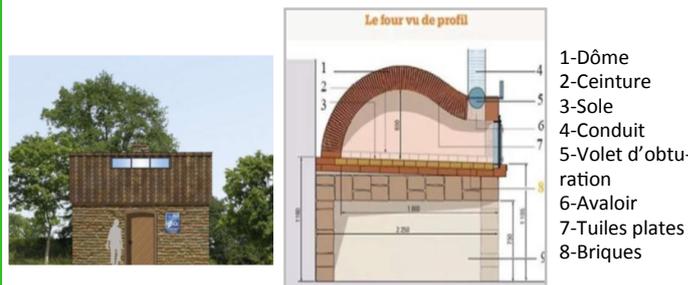
Valette, avant de devenir un espace d'extraction de granulats et l'Espace Naturel Sensible actuel était une exploitation agricole. Les plus âgés d'entre nous se rappellent certainement de la belle maison à arcades qui était implantée sur le site. De cette époque reste le vestige du four à pain. Dans le cadre du plan de gestion et d'aménagement de l'ENS des Lacs de Valette, la restauration de ce four à pain, a été validée par le département de la Haute Garonne et Val'Aïgo au titre de son intérêt patrimonial et pédagogique. C'est François Druet, Layracois et architecte retraité, qui s'est proposé de concevoir bénévolement l'étude préalable à la remise en état du four. C'est un travail précieux, que nous vous laissons admirer au travers de ces quelques photos, qui a été réalisé par M. Druet. Nous tenons à nouveau à le remercier et lui dire combien nous sommes reconnaissants de son engagement pour la commune.



Etat actuel :



Projet de restauration :



## Les Lacs de Valette

A mi-chemin entre le Tarn et le cœur du village de Layrac-sur-Tarn, dans la beauté du paysage rural du lieu-dit Valette, s'éveille le projet des lacs de Valette.

Classés Espace Naturel Sensible depuis 2018 au même titre que la forêt de Buzet, les lacs de Valette présentent des atouts qui ne sont plus méconnus. Havre de paix pour de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes, certains étant rares à observer, ce territoire arboré est composé de trois lacs entourés de prairies où cette faune s'est sédentarisée et y séjourne en toute quiétude.

La mairie de Layrac participe au développement de ce site, propriété de la Communauté de commune, grâce au travail de la commission Lacs de Valette composée de Thierry Astruc, Frédéric Masana et Anaïs Raynaud. L'association Nature en Occitanie, acteur investi, accompagne la commission « Lacs de Valette » dans ce projet. Hugo Gary, étudiant en Master 2 *Aménagement, urbanisme, développement du territoire rural et urbain* doit également être remercié pour la qualité de son investissement durant son stage de fin d'études.

Un plan de gestion 2020/2024 a été rédigé par Nature en Occitanie et validé par les élus locaux ; l'objectif est de le mettre en œuvre afin de mettre à disposition du public, ornithologues, botanistes, photographes ou simples promeneurs amoureux de la nature, ce magnifique espace tout en veillant à préserver la faune et la flore.

Si la concrétisation visuelle de l'ensemble des actions n'est peut-être pas encore flagrante aujourd'hui, leur mise en place se construit solidement.

Dès 2020, les premières actions concrètes ont ainsi été menées comme l'extraction de la carcasse d'un vieux bateau au niveau du lac des Hérons.

En 2021, un règlement intérieur a vu le jour, ayant pour objectif d'encadrer au mieux l'accès à ce site, puisqu'évidemment tout n'est pas permis pour des raisons de sécurité et de savoir-vivre. La liberté des uns s'arrêtant là où commence celle des autres ; les lacs de Valette sont un espace écologique, culturel, touristique et pédagogique, mais sûrement pas une base de loisirs.

Les acteurs du territoire n'ont pas été oubliés dans la délimitation de ce projet. Une convention a été signée avec la fédération de pêche qui assurera le suivi du lac dit des Pêcheurs, et nous espérons aboutir à un accord prochain avec l'ACCA de Layrac et la fédération de chasse pour que chacun puisse profiter en sécurité du lieu.

Pour poursuivre la sécurisation du site, un inventaire des arbres dangereux a été réalisé et une taille des menaçants est prévue dans les mois à venir. Si la fauche de la prairie est réalisée tardivement afin de préserver la reproduction des insectes qui y ont élu domicile, un entretien des plantes envahissantes sera effectué de manière plus régulière.

Lors de promenades autour des lacs, il sera bientôt possible d'emprunter un chemin balisé par une signalétique ; son but est de limiter les tracés aléatoires et le piétinement d'une trop grande surface de la végétation abritant la faune protégée.

Aux lacs de Valette, il est ainsi possible de voir de plus près les oiseaux et leurs nids. C'est pourquoi, afin de protéger leur nidifi-

cation tout en permettant au public de satisfaire sa curiosité, trois observatoires sous forme de palissade ou de mur végétal vont être construits dans les prochains mois.

Seuls vestiges de l'ancienne ferme agricole de Valette, les vieux arbres fruitiers ainsi que le four à pain ont retenu notre attention. S'agissant des 41 arbres fruitiers, un inventaire des variétés a été effectué recensant de nombreuses vieilles variétés de fruitiers : pommiers, pruniers, cognassiers, cerisiers, etc... Une restauration de ces arbres aura lieu au début de l'hiver afin de les entretenir et de leur permettre de délivrer tout leur potentiel de production.

S'agissant du four à pain, qui immanquablement a subi les contraintes de la vie, une restauration est prévue, idéalement pour lui rendre ses fonctions primaires. Dans un premier temps, fin avril 2021, l'équipe municipale a œuvré pour rendre le site accessible aux divers acteurs en vue de sa restauration.

Malheureusement, à la suite de cette action et de son accessibilité, le four a été victime de vandalisme et de vols de tomettes aboutissant notamment à la destruction d'une partie de sa voûte, jusqu'à présent préservée. Une mise en

sécurité du bâtiment a donc été nécessaire (panneau et barrières). Mais cet incident n'a pas éteint notre souhait de restaurer ce four ; le travail technique qui en découle progresse, notamment grâce à l'expertise de M. Druet qui a réalisé les plans en vue de sa restauration.

Pour continuer à faire avancer le projet des lacs de Valette, des bribes d'infrastructures ont été installées avant l'été : des poubelles de tri-sélectif ont été placées à la disposition des visiteurs entre le lac des hérons et le lac des pêcheurs. Prochainement, un parking sera réalisé grâce au travail des apprentis du Campus Occitanie Unicem de Bessières et à la fourniture de matériaux par le groupe CEMEX.

Il est important de noter que chaque année, pour la fête de la nature, qui a lieu en général en mai, les lacs de Valette sont à l'honneur ! Des ornithologues, des entomologistes, et d'autres spécialistes de la faune et de la flore se rendent disponibles pour répondre aux interrogations du public, et il y a même de la pédagogie pour les enfants, sous forme de jeux. Un bon moment à passer en famille avec des passionnés ! Une quarantaine de personnes étaient présentes sur l'édition 2021.

Pour clore ce chapitre des lacs de Valette, nous ne cesserons jamais de marteler qu'il y a encore trop d'incivilités. Que ce soit sur des dégradations (tags sur les panneaux, dégradation du four à pain) ou la présence de déchets et détritus encore trop présents, malgré la mise en place de poubelles. Nous avons la chance d'avoir un espace protégé dans notre belle commune, il est important de continuer à le préserver.



## Le coin des associations

### Exposition Layrac

Prochaine exposition « Les Mains en Or »

du 16 au 24 avril 2022

Nous avons le plaisir de vous informer que l'exposition annuelle, interrompue à cause de la crise sanitaire, reprendra en 2022, en tenant compte des recommandations en vigueur. En attendant n'hésitez pas à aller consulter le site :

<https://expolayrac.wixsite.com/accueil>



Si vous souhaitez nous rejoindre pour exposer vos créations, contactez Christian Alvarez : [coach.alvarez@free.fr](mailto:coach.alvarez@free.fr)

### Le Club des Amis de Layrac (CAL)

Comme toutes les associations, Le Club des Amis de Layrac a vécu 2020 et une partie de 2021 au ralenti, essayant malgré tout de reprendre le rythme de ses activités depuis cet automne.

Dans l'incertitude de l'évolution de la crise sanitaire, il est difficile d'avoir des projets.

Cependant, nous participerons si l'occasion se présente aux manifestations organisées si cela nous est demandé et dans la mesure de nos possibilités.



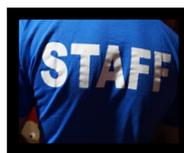
## Le Club des Amis de Layrac (CAL)

Si les activités ont été limitées, il n'en a pas été toujours ainsi. Souvenons-nous... En mai 2007 la municipalité avait souhaité marquer le 20<sup>e</sup> anniversaire de la salle polyvalente avec notamment une animation musicale proposée par le groupe local « Les CIAO PIN'S » et des danses anciennes auxquelles ont ensuite été invités les volontaires de l'assistance.



En souhaitant pouvoir se retrouver bientôt pour partager à nouveau des moments de convivialité dans cette salle !

## Le Comité des Fêtes



Depuis toujours le Comité des fêtes anime le village tout au long de l'année avec pour mots clés : partage, convivialité, rires et échanges. Cette année nous avons programmé un marché gourmand et la traditionnelle fête du village afin de réunir les layracois début septembre. Nous avons été dans l'obligation de

les annuler, car au vu des contraintes de sécurité sanitaire nous ne pouvions pas vous accueillir dans les meilleures conditions.

Le comité des fêtes lance un appel et recrute des bénévoles. Peu à peu les forces actives de l'association s'amenuisent et le Comité des fêtes a besoin de nouveaux membres qui souhaitent s'investir.

Venez partager vos idées et votre énergie, pour continuer à se rencontrer, se découvrir, échanger et partager.

## Interview de Karine BARRIERE Conseillère Départementale



Comme chaque année depuis 2019 nous avons reçu un élu représentant de notre collectivité.

Après notre député M. Portarrieu puis M. Dumoulin en tant que Président de la Communauté des Communes, c'est Mme Barrière, récemment élue

conseillère départementale, que nous avons eu le plaisir d'accueillir fin août. Après avoir attentivement écouté les élus qui se sont présentés en citant leurs missions et leurs délégations, elle nous précise que nous avons devancé leur proposition car Jean-Marc Dumoulin et elle-même avaient prévu de faire le tour de toutes les mairies du canton pour se présenter et commencer, dès l'automne, à tisser un lien avec les élus locaux. En effet Mme Barrière est nouvelle dans le paysage départemental et souhaite se rapprocher des élus avec qui elle sera en relation lors de son mandat.

Professionnelle de santé, exerçant sur Fronton, où elle a grandi, elle commence par s'impliquer dans la vie de la commune en 2014 en tant que conseillère municipale puis, sur ce mandat, elle devient 1<sup>er</sup> adjointe.

Élue au conseil départemental Karine Barrière s'est impliquée au sein de plusieurs commissions dont l'éducation et la jeunesse, domaines primordiaux pour favoriser l'égalité des chances et développer les valeurs de responsabilité et l'engagement citoyens des générations futures. En effet pour Karine Barrière, le rôle de conseillère départementale est avant tout un engagement de proximité auprès des administrés, des communes et des associations il était donc logique de s'impliquer dans l'éducation, la jeunesse et l'action sociale. Lorsque nous évoquons les atouts de notre territoire, Mme Barrière défend l'idée que le développement du tourisme, de façon plurielle, fait partie des enjeux de notre territoire. C'est sur cette conviction qu'elle s'est engagée dans la Commission Tourisme au sein du Conseil Départemental. Elle portera auprès des instances départementales l'accompagnement des projets tels que l'œnotourisme et la navigabilité du Tarn participant ainsi au renforcement de l'attrait de notre canton.

Karine Barrière insiste sur sa volonté d'être à l'écoute de l'ensemble des citoyens du canton. Cependant la proximité se structure. Les communes sont selon elle, le bon relais pour que les administrés qui le souhaitent puissent contacter les conseillers départementaux. L'organisation est à l'étude et plusieurs options (mail dédié, secrétariat...) sont envisageables. Mais il est clair que le système des permanences établies une fois tous les trimestres par exemple n'est pas satisfaisant car si un administré a besoin d'eux entre temps il faut trouver un moyen pour qu'ils se rendent plus disponibles. Nos conseillers départementaux étant élus par binôme, les administrés comme les équipes municipales doivent être en mesure de s'orienter vers Jean Marc Dumoulin ou vers Karine Barrière indépendamment des critères de territoires (Val Aïgo ou Communauté des Communes du Frontonnais) mais plutôt selon les thématiques et compétences dédiées. Par exemple il ne faut pas hésiter à solliciter Karine Barrière pour les actions so-

ciales ou touristiques même si nous sommes sur le Val Aïgo.

L'essentiel pour Mme Barrière est de partager l'information « *Même si c'est un conseiller du binôme qui va traiter du sujet ou le défendre, l'autre doit être au courant car si quelqu'un nous sollicite il faut qu'on en ait la connaissance* ».

Face à la complexité de certains dossiers, qui parfois ralentit ou empêche l'aboutissement de certains projets, Karine Barrière précise qu'elle a un caractère persévérant et qu'elle ne lâche rien, ne se décourage pas et prend souvent le téléphone pour défendre les dossiers et trouver les arguments permettant de débloquer certaines situations. C'est le propre du politique de permettre aux projets indispensables aux territoires d'aboutir. Elle précise que défendre le territoire prime sur la couleur politique, et en profite pour rappeler les vœux du binôme départemental : ne pas politiser à outrance mais travailler pour le développement du territoire. D'ailleurs elle insiste sur le fait que, malgré leur minorité au sein du département, le président, Monsieur Méric, leur a accordé plusieurs vice-présidences de commissions. Ce qui représente une certaine capacité d'ouverture et d'écoute. La communication reste primordiale : « *nous sommes là pour travailler, je suis prête à passer du temps et de l'énergie pour défendre les choses* ».

Concernant la place de Layrac au sein du canton, Karine Barrière reconnaît que c'est compliqué d'administrer une petite commune car il est à la fois nécessaire d'accueillir de nouvelles familles tout en préservant le territoire et les espaces naturels. Il apparaît donc évident que financièrement pour gérer une petite commune d'environ 300 habitants comme à Layrac, les subventions dans leur globalité sont primordiales. D'ailleurs à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> assemblée communautaire Jean-Marc Dumoulin a pris la parole et a posé les jalons en expliquant qu'il n'est pas logique que certaines communes proches de la métropole aient des subventions colossales alors que l'accès aux subventions est plus complexe pour les petites communes. En effet certaines subventions sont réservées à des montants d'investissement qui sont sans rapport avec les projets initiés sur les petites communes. Même si c'est compliqué, de faire évoluer certains critères, c'est une problématique que nos élus départementaux vont défendre.

Pour Layrac, commune avec un haut potentiel agricole, il est selon elle important de réfléchir à l'avenir car d'ici quelques années le nombre d'agriculteurs va diminuer. Il est donc important d'envisager des formes de revenus associées et compatibles à l'agriculture comme le développement des gîtes, des séjours à la ferme, des chambres d'hôtes, des pensions de chevaux, des productions locales, ou encore d'imaginer d'autres possibilités qui seraient susceptibles de maintenir une population agricole sur notre territoire. Le développement touristique du canton pourrait y aider.

Pour conclure Mme Barrière nous a fait part de sa volonté de travailler en étroite collaboration avec l'équipe municipale pour porter et accompagner les projets de notre village. Si un projet ne se conduit plus seul, mais au travers des partenariats tissés avec les différentes instances, (communauté des communes, département, région, état, Europe), nous avons compris que nous partagerions avec Karine Barrière la même analyse et la même façon de concevoir le rôle de l'élu.

# Infos Mairie

## Agent assermenté en matière d'urbanisme

Le code de d'urbanisme au niveau national, le PLU au niveau communal ou intercommunal codifient les possibilités de construction ou d'évolution du bâti. Les procédures de demande d'autorisation varient en fonction de la surface, de l'emplacement ou de la destination du projet. Il arrive que, par méconnaissance des réglementations, certains projets voient le jour sans autorisation ou sont réalisés sans respecter les autorisations décernées. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous renseigner auprès de la mairie chaque fois que vous envisagez une construction (si petite soit-elle : abri de jardin par exemple), ou une adaptation d'un bâtiment existant (si minime soit-elle : pose d'un velux ou de panneaux photovoltaïques par exemple).

Faire appliquer et respecter les règles, permet de garantir l'équité entre citoyens face à leurs droits comme à leurs devoirs. Les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont actualisées lors de constructions ou adaptations nouvelles. Omettre de déclarer une construction ou une modification revient à se soustraire à l'impôt, alors qu'il s'agit de la première ressource de la commune. Il en est de même pour la taxe d'aménagement (prélevée sur la plupart des projets) qui permet d'abonder la section d'investissement du budget communal et par la même de favoriser le financement et l'amélioration d'équipements communaux.

Nous étions plusieurs maires à demander qu'au niveau intercommunal un agent assermenté puisse réaliser des contrôles. C'est chose faite. L'agent assermenté aura pour mission de contrôler sur le territoire communal, la conformité des demandes d'autorisation d'urbanisme à l'achèvement des travaux, comme il pourra constater les infractions aux règles d'urbanisme et, notamment, lors de travaux réalisés en l'absence de demande d'autorisation. Selon l'article L.480-4 du code de l'urbanisme : « Le fait d'exécuter des travaux mentionnés aux articles L.421-1 à L.421-5 en méconnaissance des obligations imposées par les titres Ier à VII du présent livre et les règlements pris pour leur application ou en méconnaissance des prescriptions imposées par un permis de construire, de démolir ou d'aménager ou par la décision prise sur une déclaration préalable est puni d'une amende comprise entre 1 200 euros et un montant qui ne peut excéder, soit, dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6 000 euros par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable au sens de l'article L.430-2, soit, dans les autres cas, un montant de 300 000 euros. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie un emprisonnement de six mois pourra être prononcé. Les peines prévues à l'alinéa précédent peuvent être prononcées contre les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou autres personnes responsables de l'exécution desdits travaux. ».

## Règles sur l'aménagement du territoire entretien des cours d'eau

La loi du 4 février 1995 définit la **politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire**. Elle permet un développement équilibré de l'ensemble du territoire national alliant progrès social, efficacité économique et protection de l'environnement avec pour objectif de préserver pour les générations futures les ressources disponibles ainsi que la qualité et la diversité des milieux naturels.

Autrefois, les **cours d'eau non domaniaux** avaient plusieurs intérêts pratiques (bois de chauffage, matériaux de construction, pêche, énergie hydraulique), mais ces enjeux ont progressivement disparu, entraînant parfois un laisser aller dans leur entretien. Ces dernières années, les préoccupations environnementales se sont affirmées comme l'un des enjeux majeurs des politiques d'aménagement, et la législation a évolué en ce sens comme en atteste le Code de l'environnement qui prévoit désormais des dispositions permettant d'assurer l'entretien des cours d'eaux.



Qu'est-ce qu'un cours d'eau ?

« Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales » (C. env., art. L 215-7-1)



Qui en est le propriétaire ?

Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire.

De cette propriété découlent des droits et des devoirs :

- Le propriétaire riverain a le **droit** de prendre, dans la partie du lit qui lui appartient, tous les produits naturels et d'en extraire de la vase, du sable et des pierres, à la condition de ne pas modifier le régime des eaux. Le riverain dispose également d'un droit de pêche sur la portion du cours d'eau qui lui appartient ;
- Le propriétaire riverain **se doit d'entretenir** régulièrement le cours d'eau afin de permettre le bon écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique.

Sur notre périmètre certains cours d'eau sont gérés par un syndicat intercommunal qui en assure la gestion et l'entretien (exemple le Crève Cor).

Remarque : par opposition à la définition des cours d'eau, les fossés sont des ouvrages artificiels ; leur entretien relève donc de la compétence de la commune.

## Rappel des principales règles d'urbanisme

A l'échelle communale, le **plan local d'urbanisme (PLU)** permet d'encadrer juridiquement les aménagements du territoire. Et c'est la **communauté de communes Val'Aïgo** qui est compétente pour instruire la demande.

Ainsi, avant de se lancer dans un projet de construction, plusieurs renseignements doivent être pris :

- sur le **site internet de la Mairie dans l'onglet « cadre de vie - urbanisme »** ; le document cartographique permet de vérifier dans quelle zone du territoire le projet se situe afin de déterminer d'une part s'il est possible de construire et d'autre part selon quelles contraintes ;
- sur le **site service-public.fr** afin de se renseigner sur la démarche propre au projet à venir.

De plus, la **Mairie de Layrac** ainsi que le **service urbanisme de la communauté de communes Val'Aïgo** sont à la disposition du public pour aider tout administré dans ses démarches préalables à un projet d'urbanisme.

Le projet doit être déposé en plusieurs exemplaires, le délai d'instruction est variable en fonction de la demande. Dans ce laps de temps, le service instructeur formule son avis et peut demander un complément d'information. Sans accord ou rejet de la part du Maire dans le délai imparti, l'autorisation est accordée tacitement.

Une fois l'autorisation délivrée, l'intéressé pourra commencer à mettre en œuvre son projet sans oublier d'afficher l'autorisation obtenue afin d'informer les tiers. A la fin des travaux, l'intéressé devra déposer une déclaration d'achèvement de travaux qui permettra, le cas échéant, à l'agent assermenté de venir contrôler la conformité des travaux.

Le respect des règles d'urbanisme est une obligation légale et une preuve de politesse envers les habitants du village et plus particulièrement ses voisins. Par conséquent, celui qui viole les règles d'urbanisme pourra faire l'objet d'un contrôle des services de l'urbanisme et encourt des sanctions tant sur le plan civil que pénal.

Pour information : comme présenté lors de notre programme électoral, le conseil municipal travaille actuellement à une révision du PLU qui devrait voir le jour à l'horizon 2024.

## Défibrillateur

Initialement un défibrillateur était installé à l'extérieur de la salle polyvalente afin de le rendre le plus accessible possible à la population. Il a malheureusement été volé. Nous avons donc choisi pour son renouvellement de le laisser à l'intérieur de la salle polyvalente. Afin qu'il soit accessible lors de diverses manifestations il est désormais portable et non fixé au mur comme précédemment.

## Candélabre cassé

Un candélabre situé sur la route de Toulouse a été cassé. Il doit être remplacé, pour information ce genre de dégradation coûte environ 1 600 € à la commune.

## Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est de **mettre en œuvre une organisation fonctionnelle réactive** en cas de survenance d'événements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. Les risques majeurs concernant Layrac sont : inondation, canicule, tempête, sécheresse, accident de transport de matière dangereuse, pandémie grip-pale, attentat, nucléaire.

Vous trouverez en annexe un document récapitulant ces risques et les conduites à tenir le cas échéant.

Le PCS est consultable en Mairie, et sur le site internet.

## Elections



La commission de contrôle des listes électorales se réunit tous les ans en présence de 1 délégué du tribunal, 1 délégué de l'administration et de 1 conseiller municipal. Les années d'élection elle doit se tenir dans les 20 jours qui précèdent les élections. Cette année elle a eu lieu le 27 mai, son rôle étant de vérifier et de valider les inscriptions.

Pour Layrac la participation pour l'ensemble des élections départementales et régionales a été de 40.14 %.

## Composteurs

La commune met à la disposition des citoyens deux composteurs : un est en place au cimetière et l'autre sera installé près de la salle polyvalente plus particulièrement pour les habitants qui n'ont pas de jardin.

**Rappel** : vous pouvez acquérir un composteur pour 12 euros à la communauté des communes du Val Aigo, 40 route de Varennes à Villemur.



## Agent technique

### Mutualisation des Services Techniques et création d'un service commun avec la Communauté des Communes.

Début 2021, nous avons engagé une réflexion sur la mutualisation des services techniques avec Val'Aigo. L'objectif est double. D'une part il faut savoir qu'avec la prise de compétence par la communauté des communes certaines tâches dévolues à l'origine à notre agent communal sont réalisées dans le cadre intercommunal. L'entretien du cimetière et de la voirie, le balayage du village (aujourd'hui mécanisé) sont assurés en grande partie par les services techniques communautaires. D'autre part les réglementations évoluant, il nous est impossible aujourd'hui de demander à notre agent communal d'exécuter un travail en hauteur, de manipuler des pesticides (même pour assurer la dératisation) ou encore par exemple de réaliser un entretien basique sur des installations électriques. Si les besoins concernant les espaces verts, la propreté villageoise restent stables dans le temps, nous avons un besoin plus important, avec des compétences spécifiques pour l'entretien des bâtiments que ce soit publics (mairie, église, salle des fêtes) ou privés comme les appartements locatifs de l'ancien presbytère. La mutualisation nous permettra de bénéficier, de la part de Val'Aigo, du personnel compétent et du matériel nécessaire pour réaliser des travaux que nous n'aurions pu engager jusqu'alors et en contrepartie notre agent municipal sera mobilisé sur des travaux en lien avec sa compétence sur le territoire de la communauté des communes. Avec l'objectif d'atteindre un équilibre des temps de mise à disposition, cette mutualisation devrait être sans conséquence budgétaire.

## Fiscalité

### Réforme de la taxe d'habitation.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation (22,29% en 2020) sur les résidences principales, le taux départemental des taxes foncières sur les propriétés bâties (21,90 %) est transféré à la commune.

Taxes foncières 2020

Département : 31		Commune : 288 LAYRAC SUR TARN							
TF 2020		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2019		15,37 %	%	5,64 %	21,90 %	0,196 %	14,90 %	%	
Taux 2020		15,37 %	%	5,64 %	21,90 %	0,172 %	14,90 %	%	
Base ①		2259		2259	2259	2259	2259		
Cotisation		347		127	495	4	337		1310
Cotisation lissée ②									

Le taux de la commune pour 2021 passe à 37,27% (soit 15,37% + 21,90 %)

Taxes foncières 2021

Commune : LAYRAC SUR TARN (288), HAUTE-GARONNE (31)		DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS						
Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2020		37,27 %	%	5,64 %	0,172 %	14,90 %	%	
Taux 2021		37,27 %	%	5,64 %	0,196 %	14,40 %	%	
Base		2264		2264	2264	2264		
Cotisation		844		128	4	326		1302
Cotisation lissée								

Ce qui signifie que pour les citoyens rien ne change et que pour la commune la somme perçue reste approximativement la même.

### La taxe sur les ordures ménagères

vous constaterez également une légère diminution (0,5%) du taux de l'imposition de la taxe sur les ordures ménagères.

**La taxe GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est un impôt qui n'a pas été prélevé cette année.

## Départ de Lucette GAYRAUD

Lucette GAYRAUD a résidé à Layrac pendant une quarantaine d'années. En janvier de cette année elle a décidé de partir pour se rapprocher de sa famille dans le nord ouest de la France. Nous tenions à nous remémorer quelques souvenirs des moments partagés avec elle et son mari Serge. Tous les deux ont participé aux danses folkloriques. Les nombreuses répétitions et les représentations au programme varié lors de fêtes de villages se passaient dans une ambiance bon enfant et dans la bonne humeur.

Lucette a aussi pris part à l'entraînement des équipes de volley. Sur la photo on la voit prendre la pose (en premier plan à gauche) avec une équipe d'un jour, composée à l'occasion d'un tournoi de volley organisé à Layrac dans les années 80.



## Un champion de France à Layrac



Le Damier Mirapissien a inscrit 5 jeunes au championnat de France 2021 qui s'est déroulé à Montpellier du 12 au 20 août. Alix Gallego, Layracois et Adrien Stuber, Mirapissien, concourraient dans la série promotion. A l'issue de la compétition, Alix monte sur la première marche du podium et Adrien sur la troisième et ce, devant un parterre de joueurs adultes chevronnés.

C'est avec plaisir et fierté que nous enregistrons cette performance, qui fait d'Alix le champion de France de la série promotion.

En tant que président du Damier Mirapissien et président de la Fédération Française de Jeu de Dames, je tiens à remercier tous les bénévoles qui font vivre le club.

Cordialement Mr Hannachi président du Damier Mirapissien et de la FFJD.

## Epicierie ambulante

### L'ÉPICERIE DES COTEAUX

Depuis le mois de juin, tous les mardis Tiphaine POTIER passe à Layrac avec son épicerie ambulante.

Elle propose entre autre des produits frais de saison et locaux  
Vous pouvez passer commande :

06 03 24 84 23

[contact@epicieriedescoteaux.fr](mailto:contact@epicieriedescoteaux.fr)



Sur commande : pain et viennoiseries, viande, animalerie, et bien d'autres... N'hésitez pas à me demander !

Consultez le planning des tournées sur :

- le site internet
- la page Facebook

ou appelez-moi au 06 03 24 84 83

### L'Épicierie des Coteaux

Visitez le site internet et la page Facebook :

[www.epicieriedescoteaux.fr](http://www.epicieriedescoteaux.fr)

[L'Épicierie des Coteaux](#)

## Interdiction de brûler les déchets verts

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de brûler les déchets verts.

Pour information les horaires de la déchetterie de Villemur sont :

Dimanche	09:30-12:00 et 13:30-18:00
Lundi	09:30-12:00 et 13:30-18:00
Mardi	09:30-12:00 et 13:30-18:00
Mercredi	09:30-12:00 et 13:30-18:00
Jeudi	Fermé
Vendredi	09:30-12:00 et 13:30-18:00
Samedi	09:30-12:00 et 13:30-18:00



## Vente de supports de tabourets et bureaux

La Mairie met en vente des supports de tabourets inutilisés mais en bon état pour tout « artiste -bricoleur » et avec un peu d'imagination au prix de 1 € pièce ainsi que quelques anciens bureaux d'écoliers à 40 € pièces . Pour tout renseignement contacter la Mairie.



## Location salle des fêtes, tables, chaises

Pour vos fêtes de familles, entre amis ou autres, vous pouvez louer la salle des fêtes, la petite salle uniquement ou la petite et la grande salle.

Vous avez aussi la possibilité de louer les tables et les chaises pour faire la fête chez vous.

## Entreprises Layracoises

Si vous souhaitez que votre entreprise figure sur le prochain numéro n'hésitez pas à contacter la Mairie.  
Voici la liste pour l'année 2022 :

Mr DOULIEZ Vincent 796 chemin de Rouzet - 06 19 28 72 49 - Espaces Verts  
Mr AZIZA Mickaël 32 route de Mirepoix - 06 71 03 38 25 - Maçonnerie  
Mr GAYRAUD Christophe 729 chemin de Rouzet - 06 61 76 74 93 - Maçonnerie-Placo-Carrelage-Peinture-Petits travaux

Téléphone Mairie : 05 61 35 35 25

Courriel : [mairielayracsurtarn@wanadoo.fr](mailto:mairielayracsurtarn@wanadoo.fr) - Site internet : [www.layracsurtarn.fr](http://www.layracsurtarn.fr)

Permanence Maire et Adjoints sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture : Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18 h - Mardi de 9h à 12h - Jeudi de 9h à 12h

- le **15** : SAMU urgences médicales
- le **17** : intervention de gendarmerie
- le **18** : lutte contre l'incendie (pompiers)
- le **115** : urgence sociale (SAMU social)
- le **116 000** : enfants disparus
- le **119** : enfance maltraitée
- le **0 800 130 000** : questions sur le coronavirus
- le **3919** : SOS Femmes violences conjugales

Le calendrier de collecte des déchets est disponible en Mairie ou téléchargeable sur le site <https://valaigo.com>

### **ATTENTION l'entrée de la déchèterie est modifiée - sens unique**

- ♦ Bac marron le mercredi - Bac jaune le mercredi les semaines impaires.
- ♦ La collecte des déchets verts est payante et sur rdv au 05 82 95 55 38
- ♦ Les encombrants 1 fois/mois à domicile, inscription au plus tard 48h à l'avance 05 63 31 51 45.

### Horaires de la déchèterie de Pechnaugué :

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi - Dimanche :  
9h30 - 12h / 13h30 - 18h  
Fermée le jeudi et les jours fériés.

### **Vous trouverez annexés à cette gazette les documents suivants :**

- ♦ la plaquette du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- ♦ le formulaire à retourner complété à la Mairie (sauf si vous l'avez déjà fait) si vous souhaitez recevoir les «Démarches Administratives» ou la «Communication du Village», par mail, par sms ou par téléphone.

Si vous souhaitez scolariser votre/vos enfant(s) à la rentrée 2022/2023  
merci de contacter au plus tôt le SIGEP au 05 34 27 38 74

## Etat civil

Naissances

Janne VANG  
Louison GAROSTE COUSTALAT  
Tim HUBSHWERLIN  
Rose CONTE MOIGNARD  
Enzo ROUSSET

Ils nous ont quitté

Léone PINOL épouse GAYRAUD le 2 mars 2021  
Lucien BECKER le 1er juin 2021  
Claude DELMAS le 18 octobre 2021  
Patrice GAYRAUD le 1er décembre 2021

Mariage

Mélanie BERROCAL et Billy CORONAS le 3 juillet 2021

Les nouveaux layracois

Mr et Mme HUBSHWERLIN TEYSSIER  
Mr et Mme MASSONIE Alexis et KORNILUK Klaudia  
Mr et Mme BRINGUIER LASSERE MENGUY  
Mr et Mme LORENZO SALESSES  
Mr et Mme DA SILVA TEIXEIRA  
Mr et Mme RANTZ Alice  
Mr et Mme SARI Carole  
Mr et Mme BARRY Estelle  
Mr et Mme BAUDEAU Jolyan et LOUSTAU Marion



Poème de Saint Blaise 3 février vers 1800

*C'est aujourd'hui fête Roule mon tambour  
On en perd la tête Bien avant le jour  
C'est que l'on arrose Entre nous voisins  
D'un petit vin rose Qui nous met entrain  
Je ne vois personne Sous les vieux ormeaux  
Rien que la frimousse D'un gua matinal  
Celui qui se trémousse Pour ouvrir le bal...*

\*\*\*\*\*

Nous avons prévu de vous retrouver en début d'année 2022 pour notre habituelle cérémonie des voeux, la date avait même été retenue. Cependant, au regard du contexte sanitaire actuel et compte tenu des restrictions règlementaires nous avons décidé, cette année encore, d'y surseoir. Le simple fait de devoir refouler certains d'entre vous, n'ayant pu faute de vaccination dans les temps, obtenir leur pass sanitaire a pesé sur notre décision tout comme l'obligation du port du masque et l'impossibilité de partager le verre de l'amitié empêchant toute convivialité. De plus à l'heure où nous écrivons ces quelques lignes le virus se propage de façon exponentielle et il est préférable d'éviter les regroupements accentuant les risques de contagion. Nous sommes nombreux à regretter le manque de rencontre entre concitoyens, c'est pourquoi nous espérons pouvoir dès que les conditions sanitaires et règlementaires le permettront programmer une réunion pour échanger sur l'avancée des projets communaux. Espérons que le printemps nous en offre la possibilité !

**Toute l'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année,  
vous présente ses meilleurs voeux de santé,  
de bonheur et réussite pour 2022.**

\*\*\*\*\*